



BOOK

des bonnes pratiques
2014

Communication locale sur les DDS des ménages

Préambule

Ce book a vocation à partager les bonnes pratiques qui se font en termes de communication locale sur les DDS des ménages.

Il peut s'agir de bonnes pratiques en termes de fond, de forme, de diffusion, de reprise des supports proposés par EcoDDS, d'originalité, etc.

EcoDDS souhaite que la communication locale sur les DDS des ménages soit **harmonisée** au mieux sur le territoire national afin que les habitants ne se perdent pas dans les consignes de tri. L'éco-organisme souhaite privilégier la communication sur le **geste de tri** : **« Les déchets spécifiques ne vont pas à la poubelle ni dans les canalisations. Ils doivent être déposés en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine. »**

Les bonnes pratiques recensées dans ce book respectent généralement le **mode d'emploi «Com'DDS»**, fiche pratique de recommandations (disponible en annexe de ce document); ainsi que la **boîte à outils pédagogique**, à l'usage des communicants des collectivités. Ces documents, ainsi que les supports de communication EcoDDS présents dans ce book, sont téléchargeables dans votre espace abonnés, onglet « Communication » : <https://www.ecodds.com/espace-abonnes/>.

Nous tenons à remercier les collectivités citées dans ce book, et les autres qui sont toutes aussi impliquées pour garantir le bon fonctionnement de la filière DDS des ménages.

Sommaire



Nous avons regroupé les bonnes pratiques par thèmes

- Utilisation du kit de communication grand public proposé par EcoDDS
 - > *dépliant personnalisable EcoDDS*
 - > *encart presse personnalisable EcoDDS*
 - > *bannière web EcoDDS*
- Reprise des éléments de langage et des éléments visuels préconisés
- Communication originale sur les DDS des ménages
- Affichage dans les lieux publics
- Opérations au sein des enseignes de distribution
- Animations pédagogiques
- Utilisation du site internet

Utilisation du dépliant EcoDDS

Quelques exemples d'utilisation du dépliant EcoDDS, personnalisé par les collectivités :

CC DU PAYS BAGÉ
Diffusion dans les mairies

UNIVALOM
Diffusion dans les déchetteries

(COMPRENDRE)

→ Pourquoi rapporter mes Déchets Spécifiques à la déchetterie ?

Pour mieux valoriser les déchets qui vont à la poubelle et qui ne doivent pas être pollué par des déchets représentant un risque pour la santé et l'environnement. Les déchets spécifiques, généralement issus de produits comportant des substances chimiques, font l'objet d'une filière spécifique.

Il est donc important de ne plus les jeter dans la poubelle ou dans les canalisations mais de les apporter en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine.

→ Que deviennent-ils ?

1. Déchetterie
Apport en déchetterie

2. Valorisation énergétique ou chimique des déchets spécifiques dans les conditions respectueuses de l'environnement

3. Traitement des déchets spécifiques par les partenaires pour éviter une pollution chimique

4. Valorisation énergétique ou chimique des déchets spécifiques dans les conditions respectueuses de l'environnement

5. Traitement des déchets spécifiques par les partenaires pour éviter une pollution chimique

6. Valorisation énergétique ou chimique des déchets spécifiques dans les conditions respectueuses de l'environnement

Déchets Spécifiques des ménages

TOUS À LA DÉCHETTERIE !

Les Déchets Spécifiques ne vont pas à la poubelle, apportons-les en déchetterie.

LIBRE ACCÈS POUR LES PARTICIPERS ET MAJ-BONUS POUR L'ENVIRONNEMENT !

Plus d'information sur : www.mais-bonus.org

(COMPRENDRE)

→ Pourquoi rapporter mes Déchets Spécifiques à la déchetterie ?

Pour mieux valoriser les déchets qui vont à la poubelle et qui ne doivent pas être pollué par des déchets représentant un risque pour la santé et l'environnement. Les déchets spécifiques, généralement issus de produits comportant des substances chimiques, font l'objet d'une filière spécifique.

Il est donc important de ne plus les jeter dans la poubelle ou dans les canalisations mais de les apporter en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine.

→ Que deviennent-ils ?

1. Déchetterie
Apport en déchetterie

2. Valorisation énergétique ou chimique des déchets spécifiques dans les conditions respectueuses de l'environnement

3. Traitement des déchets spécifiques par les partenaires pour éviter une pollution chimique

4. Valorisation énergétique ou chimique des déchets spécifiques dans les conditions respectueuses de l'environnement

5. Traitement des déchets spécifiques par les partenaires pour éviter une pollution chimique

6. Valorisation énergétique ou chimique des déchets spécifiques dans les conditions respectueuses de l'environnement

Déchets Spécifiques des ménages

TOUS À LA DÉCHETTERIE !

Les Déchets Spécifiques ne vont pas à la poubelle, apportons-les en déchetterie.

LIBRE ACCÈS POUR LES PARTICIPERS ET MAJ-BONUS POUR L'ENVIRONNEMENT !

Plus d'information sur : www.mais-bonus.org

SMICTOM DE L'EMBRUNAIS-SAVINOIS
Diffusion sur les marchés

SYNDICAT MIXTE CENTRE NORD ATLANTIQUE
Mise en ligne sur le site internet

(COMPRENDRE)

→ Pourquoi rapporter mes Déchets Spécifiques à la déchetterie ?

Pour mieux valoriser les déchets qui vont à la poubelle et qui ne doivent pas être pollué par des déchets représentant un risque pour la santé et l'environnement. Les déchets spécifiques, généralement issus de produits comportant des substances chimiques, font l'objet d'une filière spécifique.

Il est donc important de ne plus les jeter dans la poubelle ou dans les canalisations mais de les apporter en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine.

→ Que deviennent-ils ?

1. Déchetterie
Apport en déchetterie

2. Valorisation énergétique ou chimique des déchets spécifiques dans les conditions respectueuses de l'environnement

3. Traitement des déchets spécifiques par les partenaires pour éviter une pollution chimique

4. Valorisation énergétique ou chimique des déchets spécifiques dans les conditions respectueuses de l'environnement

5. Traitement des déchets spécifiques par les partenaires pour éviter une pollution chimique

6. Valorisation énergétique ou chimique des déchets spécifiques dans les conditions respectueuses de l'environnement

Déchets Spécifiques des ménages

TOUS À LA DÉCHETTERIE !

Les Déchets Spécifiques ne vont pas à la poubelle, apportons-les en déchetterie.

LIBRE ACCÈS POUR LES PARTICIPERS ET MAJ-BONUS POUR L'ENVIRONNEMENT !

Plus d'information sur : www.mais-bonus.org

(COMPRENDRE)

→ Pourquoi rapporter mes Déchets Spécifiques à la déchetterie ?

Pour mieux valoriser les déchets qui vont à la poubelle et qui ne doivent pas être pollué par des déchets représentant un risque pour la santé et l'environnement. Les déchets spécifiques, généralement issus de produits comportant des substances chimiques, font l'objet d'une filière spécifique.

Il est donc important de ne plus les jeter dans la poubelle ou dans les canalisations mais de les apporter en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine.

→ Que deviennent-ils ?

1. Déchetterie
Apport en déchetterie

2. Valorisation énergétique ou chimique des déchets spécifiques dans les conditions respectueuses de l'environnement

3. Traitement des déchets spécifiques par les partenaires pour éviter une pollution chimique

4. Valorisation énergétique ou chimique des déchets spécifiques dans les conditions respectueuses de l'environnement

5. Traitement des déchets spécifiques par les partenaires pour éviter une pollution chimique

6. Valorisation énergétique ou chimique des déchets spécifiques dans les conditions respectueuses de l'environnement

Déchets Spécifiques des ménages

TOUS À LA DÉCHETTERIE !

Les Déchets Spécifiques ne vont pas à la poubelle, apportons-les en déchetterie.

LIBRE ACCÈS POUR LES PARTICIPERS ET MAJ-BONUS POUR L'ENVIRONNEMENT !

Plus d'information sur : www.mais-bonus.org

Utilisation de la bannière web EcoDDS

Quelques exemples d'utilisation de la bannière web EcoDDS, disponible en trois formats différents :

Site internet du SYTEVOM



Site internet de la CC DU PAYS DE LESNEVEN ET DE LA CÔTE DES LÉGENDES



Site internet du SMICTOM DES FLANDRES



Site internet d'UNIVALOM



Site internet de la CC DU TARDENOIS



Utilisation de l'encart presse EcoDDS

Quelques exemples d'utilisation de l'encart presse EcoDDS, personnalisé par les collectivités :

SMICTOM DE SOLOGNE

Les déchetteries
 Qu'est ce que je fais de mes déchets ménagers spéciaux?

Déchets Spécifiques des ménages
TOUS À LA DÉCHETTERIE !

Les déchets issus de produits d'entretien, de bricolage et de jardinage sont à apporter en déchetterie.

LES DÉCHETS INTERDITS EN DÉCHETTERIE :

- Les ordures ménagères : dans toutes les communes, le ramassage s'effectue à porte à porte.
- L'amiante, les bouteilles de gaz et les extincteurs : ces déchets doivent être traités spécifiquement par des professionnels.

Consignes : à rapporter aux revendeurs

Le SMICTOM n'est pas équipé pour collecter certains déchets spécifiques mais vous pouvez contacter le standard du SMICTOM au 02 54 88 58 28 qui vous orientera sur le démarche à suivre.

SMICTOM de Sologne - ZI des Loatières - 41600 Nouan Le Fuzelier
 Tél. 02 54 88 58 28 - smictomdesologne@orange.fr
 www.smictomdesologne.com

SMICTOM de Sologne

Les ratrappages des collectes des jours fériés
 À compter du jour férié, toutes les collectes sont reportées au lendemain, samedi inclus. Aucune modification n'est effectuée pour les collectes précédant le jour férié. Ce rappel concerne aussi bien les particuliers que les professionnels.

COLLECTE DU PAPIER
 Les papiers sont à déposer uniquement dans les colonnes d'apport volontaire. Ne pas mettre les papiers dans les bacs jaunes.

Déchets Spécifiques des ménages
TOUS À LA DÉCHETTERIE !

Les déchets issus de produits d'entretien, de bricolage et de jardinage sont à apporter en déchetterie.

SMICTOM de Sologne - Zone des Loatières-41000 Nouan-le-Fuzelier - tél : 02 54 88 58 28
 smictomdesologne@orange.fr • www.smictomdesologne.com

Chalon, Chaumont sur Thouron, La Ferté Beaulieu, La Ferté Imbaud, La Ferté St Aubin, La Mairie en Sologne, Lamotte Beuvron, Lèves, Mazières en Charly, Mazières en Vallée, Ménétréol en Vallée, Ménétréol le Flouard, Oigny, Pannetier sur Saône, Sarr Vilain, Sarrès, Sully S Denis, Sully, Sullyevres, Sullyevres Sologne, Thailly, Villay, Vouzot, Vry la Marais.

VARENNE ET SCIE

DECHETERIE — du nouveau pour le tri

LE MOBILIER
 Depuis juillet, une benne est dédiée au mobilier. Les consignes de tri doivent être scrupuleusement respectées afin d'assurer une bonne reprise de nos bennes. Cela a plusieurs avantages : pour l'environnement, évite d'enfouir des déchets recyclables -financièrement - une prise en charge gratuite par l'éco-organisme Ecomobilier, soit un gain estimé de 13000 €/an.

LES DÉCHETS DANGEREUX
 Prochainement, un nouveau repaire pour les déchets spécifiques des ménages. Un éco-organisme a vu le jour, EcoDDS : il assurera la collecte de nos déchets dangereux (peintures, solvants, colles, ...) gratuitement et nous reversera une aide financière. C'est un gain financier important, près de 12000 €/an ! Le tri de chacun devra être encore plus précis et nous comptons sur le civisme de tous pour respecter les consignes que vous trouverez dans les bungalows dédiés aux déchets dangereux.

Déchets Spécifiques des ménages
TOUS À LA DÉCHETTERIE !

Les déchets issus de produits d'entretien, de bricolage et de jardinage sont à apporter en déchetterie.

www.mobiobien.com

SIRTOMRA

Déchets Spécifiques des ménages
TOUS À LA DÉCHETTERIE !

Les déchets issus de produits d'entretien, de bricolage et de jardinage sont à apporter en déchetterie.

Réduction des déchets :
 La règle des 3 R : Réduire, Recycler, Réutiliser

Des nouveaux horaires d'été en déchetteries

Commune	Horaires	Commune	Horaires	Commune	Horaires
Arville	08h-18h	Beaugency	08h-18h	Châteauneuf	08h-18h
Beaugency	08h-18h	Châteauneuf	08h-18h	Châteauneuf	08h-18h
Châteauneuf	08h-18h	Châteauneuf	08h-18h	Châteauneuf	08h-18h
Châteauneuf	08h-18h	Châteauneuf	08h-18h	Châteauneuf	08h-18h

Le nouveau service en déchetterie LES DASH

Depuis janvier 2014, les 4 déchetteries de SIRTOMRA (Arville, Beaugency, Châteauneuf, Châteauneuf) accueillent les bungalows des particuliers en auto-traitement.

SYMOVE

SIVOM RÉGION MULHOUISIENNE

3 Utiliser la Déchèterie ou le Point propre

Déchets des produits d'entretien véhicule Antigel, filtre à huile, pulvérisateur, liquide de refroidissement, anti-givre.	Déchets des produits de bricolage et décoration Peinture, vernis, laque, pigment couleurs.	Déchets des produits spéciaux d'entretien maison Déboucheur canalisation, ammoniaque, soude, eau oxygénée, acide, détergent pour vitre, produit de nettoyage, produit de traitement des matériaux (bois-bois).
Déchets des produits de chauffage, cheminée et barbecue Combustible liquide et recharge, allume-feu, nettoyeur ultrasonique, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.	Déchets des produits d'entretien maison Enduit, colle, mastic, résine, mousse expansible.	Déchets des produits spéciaux d'entretien maison Engrais non organique, anti-mousses, herbicides, fongicides.
Déchets des produits d'entretien piscine Chlore, désinfectant de piscine.	Déchets des produits d'entretien piscine Paraffine, antirouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, huile.	

Déchets spécifiques des ménages : les produits concernés

Déchets des produits d'entretien de véhicule Antigel, filtre à huile, pulvérisateur, liquide de refroidissement, anti-givre.	Déchets des produits de bricolage et décoration Peinture, vernis, laque, pigment couleurs.
Déchets des produits de chauffage, cheminée et barbecue Combustible liquide et recharge, allume-feu, nettoyeur ultrasonique, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.	Déchets des produits d'entretien maison Enduit, colle, mastic, résine, mousse expansible.
Déchets des produits d'entretien de piscine Chlore, désinfectant de piscine.	Déchets des produits de jardinage Engrais non organique, anti-mousses, herbicides, fongicides.

Tous les déchets issus de ces produits nécessitent une collecte et un traitement spécifiques, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu. Ne pouvons plus les posséder, apportons nos déchets spécifiques en déchèterie.

SICTOM BBI

SIRTOM DU PERCHE ORNAIS

DDS DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

Déchets des produits d'entretien véhicules Antigel, filtre à huile, pulvérisateur, liquide de refroidissement, anti-givre.	Déchets des produits de bricolage et décoration Peinture, vernis, laque, pigment couleurs.	Déchets des produits spéciaux d'entretien maison Déboucheur canalisation, ammoniaque, soude, eau oxygénée, acide, détergent pour vitre, produit de nettoyage, produit de traitement des matériaux (bois-bois).
Déchets des produits de chauffage, cheminée et barbecue Combustible liquide et recharge, allume-feu, nettoyeur ultrasonique, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.	Déchets des produits d'entretien maison Enduit, colle, mastic, résine, mousse expansible.	Déchets des produits spéciaux de jardinage Engrais non organique, anti-mousses, herbicides, fongicides.

Tous les déchets issus de ces produits nécessitent une collecte et un traitement spécifiques, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu. Ne pouvons plus les posséder, apportons nos déchets spécifiques en déchèterie.

Déchèterie de Colonard-Corubert :

Cette nouvelle structure est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Deux gardiens ont été recrutés pour aider, orienter et informer les utilisateurs. Les déchets acceptés sont : encombrants, ferrailles, bois, cartons, déchets verts, déchets inertes, DEEE (Déchets d'Équipement Électrique et Électronique), les vêtements. Seuls les particuliers peuvent également déposer les DDS (Déchets Diffus Spécifiques). Ces déchets, généralement issus de produits comportant des substances chimiques, font l'objet d'une filière spécifique. Il est donc important de ne plus les jeter dans le poubelle ou dans les conteneurs mais de les apporter à la déchèterie si possible dans leur emballage d'origine ou qu'ils soient identifiables par une étiquette.

Voici les produits acceptés :

Déchets des produits d'entretien véhicule Antigel, filtre à huile, pulvérisateur, liquide de refroidissement, anti-givre.	Déchets des produits de bricolage et décoration Peinture, vernis, laque, pigment couleurs.	Déchets des produits spéciaux d'entretien maison Déboucheur canalisation, ammoniaque, soude, eau oxygénée, acide, détergent pour vitre, produit de nettoyage, produit de traitement des matériaux (bois-bois).
Déchets des produits de chauffage, cheminée et barbecue Combustible liquide et recharge, allume-feu, nettoyeur ultrasonique, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.	Déchets des produits d'entretien maison Enduit, colle, mastic, résine, mousse expansible.	Déchets des produits de jardinage Engrais non organique, anti-mousses, herbicides, fongicides.



CC DES VALLÉES DE THÔNES

ZOOM SUR LES DÉCHETS SPÉCIFIQUES

Les Déchets Spécifiques, de par leur composition chimique, nécessitent un traitement particulier.

Entretien véhicule ANTIGEL, FILTRE À HUILE, PULVÉRISATEUR, LIQUIDE DE REFRIGÉRATION, ANTI-GIVRE.	Bricolage & Décoration PEINTURE, VERNIS, LAQUE, PIGMENT COULEURS.	Entretien maison DÉBOUCHEUR CANALISATION, AMMONIAQUE, SOUDE, EAU OXYGÉNÉE, ACIDE, DÉTERTANT POUR VITRE, PRODUIT DE NETTOYAGE, PRODUIT DE TRAITEMENT DES MATÉRIEAUX (BOIS-BOIS).
Chauffage, cheminée, barbecue COMBUSTIBLE LIQUIDE ET RECHARGES, ALLUME-FEU, NETTOYEUR ULTRASONIQUE, ALCOOL À BRÛLER, PRODUIT POUR RAMONER.	Entretien maison ENDUIT, COLLE, MASTIC, RÉSINE.	Entretien piscine PARAFFINE, ANTIROUILLE, WHITE-SPIRIT, DÉCAPANT, SOLVANT ET DILUANT, VASELINE, ESSENCE DE Térébenthine.
Entretien piscine CHLORE, DÉSINFECTANT DE PISCINE.	Entretien piscine ENGRAIS NON ORGANIQUE, ANTI-MOUSSER ET MOISSISSURES, HERBICIDE, FONGICIDE.	

LES DÉCHETS SPÉCIFIQUES

Les Déchets Spécifiques sont des déchets potentiellement nuisibles pour la santé et l'environnement. Qu'ils soient pleins ou entamés, ils doivent être déposés en déchèterie ou ils seront pris en charge et traités. Cette démarche permet de mieux valoriser les ordures ménagères et d'éviter la dispersion de ces produits.

QUI SONT-ILS ?

Entretien véhicule ANTIGEL, FILTRE À HUILE, PULVÉRISATEUR, LIQUIDE DE REFRIGÉRATION, ANTI-GIVRE.	Bricolage & Décoration PEINTURE, VERNIS, LAQUE, PIGMENT COULEURS.	Entretien maison DÉBOUCHEUR CANALISATION, AMMONIAQUE, SOUDE, EAU OXYGÉNÉE, ACIDE, DÉTERTANT POUR VITRE, PRODUIT DE NETTOYAGE, PRODUIT DE TRAITEMENT DES MATÉRIEAUX (BOIS-BOIS).
Chauffage, cheminée, barbecue COMBUSTIBLE LIQUIDE ET RECHARGES, ALLUME-FEU, NETTOYEUR ULTRASONIQUE, ALCOOL À BRÛLER, PRODUIT POUR RAMONER.	Entretien maison ENDUIT, COLLE, MASTIC, RÉSINE.	Entretien piscine PARAFFINE, ANTIROUILLE, WHITE-SPIRIT, DÉCAPANT, SOLVANT ET DILUANT, VASELINE, ESSENCE DE Térébenthine.
Entretien piscine CHLORE, DÉSINFECTANT DE PISCINE.	Entretien piscine ENGRAIS NON ORGANIQUE, ANTI-MOUSSER ET MOISSISSURES, HERBICIDE, FONGICIDE.	

Eco DDS | FILIÈRE POUR LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES DES MÉNAGES

La communauté d'agglomération de Saint-Quentin a choisi d'adhérer à l'éco-organisme EcoDDS afin d'obtenir un soutien financier et opérationnel quant à cette filière.

QUELS DÉCHETS SONT CONCERNÉS PAR CETTE FILIÈRE ?

Ce sont tous les déchets issus de produits spéciaux à usage domestique concernant l'entretien de la maison, de la voiture, le bricolage et le jardinage des particuliers.



** Cela ne concerne pas les professionnels.

ATTENTION : certains emballages vides ne sont pas concernés par cette filière (ex : bidon d'eau de javel, brumisateurs d'eau et produits d'entretien courants de la maison). Ils peuvent être mis dans le sac ou bac jaune pour être recyclés.

EXEMPLE : Les beaux jours sont là, M. TRITOU décide de repindre son garage. Une fois terminé, il se retrouve avec un pot de peinture et un bidon de white spirit vides.

- Que doit-il faire ?** M. TRITOU pourra les apporter dans l'une des 3 déchèteries communautaires et les confier au gardien. Ils seront mis dans un local spécifique puis collectés pour être traités dans une filière de valorisation ou d'élimination spécifiques.
- Ce qu'il ne doit surtout pas faire ?** Ne surtout pas jeter le restant dans les canalisations ou les contenants vides à la poubelle. Ces déchets peuvent être dangereux pour lui et pour l'environnement.

Plus d'infos sur : www.eco-dds.com ou www.mesdechets.specifiques.com

À savoir :

3 déchèteries sont à votre disposition, ouvertes 7 jrs/7 (sauf les jours fériés) :

- Déchèterie Nord, CD 675 à Omiéy
- Déchèterie Sud, route de Chauny à Cauchy
- Déchèterie Ouest, ZA la Vallée à Saint-Quentin



Service Déchets Ménagers
N° Vert 0 800 012 600

L'ACTUALITÉ DU TRI



Déchets spécifiques : le bon geste, c'est aller en déchetterie !

Les déchets spécifiques doivent être triés pour mieux valoriser les déchets qui vont à la poubelle. Ces derniers ne doivent pas être pollués par des déchets représentant un risque pour la santé et l'environnement. Les déchets spécifiques, généralement issus de produits comportant des substances chimiques, font l'objet d'une filière spéciale. Il est donc important de ne plus les jeter dans la poubelle ou dans les canalisations mais de les apporter en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine.

Entretien véhicule Arrière, filtre à huile, pots, liquide de dégraissage, liquide de refroidissement, anti-givrage.	Bricolage & Décoration Peinture, vernis, laque, pigment couleurs.	Entretien maison Déodorant catalytique, ammortisseur, acide, eau oxygénée, décapant, four, réfrigérateur, produit de nettoyage, mousses, solénoïde, produit de traitement des matériaux (dort bois).
Chauffage, cheminée, barbecues Combustible liquide et recharge, allume-feu, nettoyant chimique, alcool à brûler, produit pour rincer les cheminées.	Entretien jardin Engrais non organiques, anti-mousses et mollusques, herbicide, fongicide.	
Entretien piscine Chlore, oxygénants de piscine.	Entretien piscine Paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, mousse de tétraéthylène, acétone.	

Tous les déchets issus de ces produits nécessitent une collecte et un traitement approprié, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu. Ne polluons plus les poubelles, apportons nos déchets spécifiques en déchetterie.

EN SAVOIR PLUS www.ecodds.com

SIVOM RÉGION MULHOUSIENNE

vert bleu Juin 2014
Le journal d'information du SIVOM de la région Mulhousienne

Dossier
Déchets spécifiques des ménages : tous à la déchetterie ! page 8

Sivom

Dossier
Déchets spécifiques des ménages
Tous à la déchetterie !

Les déchets diffus spécifiques (DDS), sont des déchets issus de produits d'entretien, de bricolage et de jardinage pour les ménages, contenant des produits chimiques pouvant présenter des risques pour la santé et l'environnement. Ils rassemblent des produits que nous utilisons dans notre vie quotidienne, mais qu'ils peuvent être nocifs et dangereux. Ces produits ne doivent finir ni à la poubelle ni dans les canalisations, mais tout simplement être apportés en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine. Eco-DDS, partenaire du SIVOM, est depuis 2011 le premier éco-organisme agréé par les pouvoirs publics sur cette filière, chargé d'organiser la collecte et le traitement de ces déchets très particuliers.

Que deviennent les déchets spécifiques apportés en déchetterie ?

Qu'est-ce qu'un "déchets spécifique" ?
C'est un déchet ménager issu d'un produit chimique pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Il s'agit d'un produit utilisé usage à domicile (à l'exception des produits professionnels) et qui, en cas de mauvaise utilisation, peut être nocif et dangereux.

La région des grands grenoblois a décidé d'apporter ses déchets spécifiques en déchetterie. C'est le cas pour les films radioprotecteurs, les films thermocollants, les peintures, les produits de nettoyage, les produits de traitement des matériaux (dort bois).

Di pouvez-vous apporter les déchets spécifiques dans la maison ?

Non, les déchets spécifiques ne doivent pas être apportés dans la maison. Ils doivent être apportés en déchetterie.



CA DE SAINT-QUENTIN

Les autres déchets

Service Déchets Ménagers
N° Vert 0 800 012 600
www.ecodds.com

→ Les déchets spécifiques

Les déchets issus de produits d'entretien, de bricolage et de jardinage (pot de peinture, bouteille d'acide, engrais,...) doivent être apportés en déchèterie. Pour plus d'information, connectez-vous sur www.ecodds.com



CC VAL DE MEUSE ET VALLÉE DE LA DIEUE
Message sur l'étiquetage des produits

NE JETEZ PLUS VOS DECHETS DANGEREUX, LAISSEZ-LES DANS LEURS EMBALLAGES ET APORTEZ-LES EN DECHETERIE

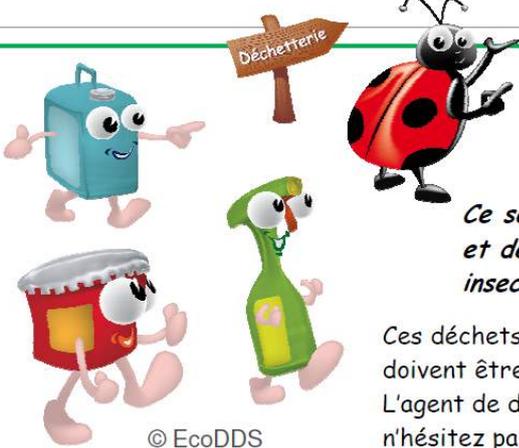
Le bricolage, le jardinage, l'entretien de la maison ou de la voiture génèrent des déchets qui peuvent présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. C'est pourquoi ces déchets potentiellement dangereux (produits et emballages) doivent être éliminés dans des installations spécifiques.



La déchèterie de la Grimoire accepte désormais les peintures, vernis, colles, acétone, herbicides et engrais, déboucheurs d'évier, liquides de refroidissement, antigel... Ils sont regroupés sous l'appellation « déchets diffus spécifiques » (DDS).

Ces DDS sont stockés en déchèterie par grandes familles de produits afin d'éviter des incompatibilités entre produits qui pourraient déclencher des incendies, explosions ou pollutions. C'est pourquoi il est important de **ramener les produits dans leurs emballages d'origine, ou à défaut, d'indiquer clairement le contenu sur l'emballage.**





Les déchets spécifiques des ménages doivent être apportés à la déchèterie

Ce sont les déchets issus des produits d'entretien, de jardinage et de bricolage (exemples : pots de peinture, aérosols, engrais, insecticides, filtres à huile, solvants, nettoyeurs cheminée,...)

Ces déchets ne vont ni dans la poubelle, ni dans les canalisations et doivent être apportés si possible dans leur emballage d'origine. L'agent de déchèterie est présent pour vous guider dans votre tri, n'hésitez pas à lui demander conseil.

© EcoDDS

SIRTOM MAURIENNE

Explication de l'importance du geste de tri à travers une interview



Réflexe déchèterie

Depuis avril 2013 un nouvel éco-organisme, Eco DDS, est en charge de collecter et d'assurer le traitement des Déchets Diffus Spécifiques. Les DDS ? Ce sont tous les déchets dangereux ou toxiques utilisés pour le bricolage, l'entretien de la maison ou le jardinage, et qu'il vous appartient désormais de rapporter en déchèterie. Si vous possédez de vieux pots de peinture inutilisés ou une bouteille de white-spirit périmée au fond du garage, cet article est fait pour vous... Le point avec Gérard Vignoud, Responsable Technique du SIRTOMM et Coralie Jaillat-Pascal, chargée de mission déchets au SIRTOMM.

Quels produits sont concernés au sein de l'appellation Déchets Diffus Spécifiques ?
 Coralie Jaillat-Pascal La liste est longue, mais on peut nommer les principaux utilisés par les ménages : les colles et mastics, les peintures et vernis, les liquides de dégrivage et de refroidissement des véhicules, les alcools (white-spirit), les déboucheurs, la soude, les produits de traitement de jardin, les aérosols, les filtres à huile des voitures, les extincteurs... On estime à 1 kg le poids de ces déchets rejetés par an et par habitant.

Quel est le problème avec ces déchets ?
 Gérard Vignoud Beaucoup de gens ont encore le réflexe de jeter ces déchets à la poubelle classique ou au tri, alors qu'il reste encore du produit dans les contenants. Cela pose plusieurs problèmes. Tout d'abord, au niveau de la sécurité des agents de collecte : un bouchon mal vissé, un sac ouvert et c'est l'accident lors de la collecte. Même en Conteneurs Semi Enterrés, des projections peuvent avoir lieu et accidenter un agent. Ensuite pour la sécurité des usagers eux-mêmes. Ces produits ne doivent en aucun cas se mélanger, c'est le cas par exemple des acides et des bases, qui, une fois en contact, peuvent exploser dans une poubelle.

Le mot d'ordre est donc de ramener tous ces produits en déchèterie... même vides ?
 GV : C'est une nécessité ! En plus du geste environnemental que représente le fait de placer ces

déchets dans la bonne filière de traitement, ce seront autant de tonnages qui ne partiront pas en incinération classique et autant d'économies réalisées. A noter que même les contenants vides doivent être raménés, car ils sont souillés. Ne mettez surtout pas votre bouteille de white-spirit vide dans un conteneur jaune !

C'est à ce moment qu' Eco DDS entrera en jeu ?
 GV : Oui. Eco DDS est un éco-organisme dédié à la collecte, au transport et au traitement des DDS. Il a été fondé par les principaux fabricants de ces produits et agréé par les pouvoirs publics en avril 2013. Sa mission est d'organiser le fonctionnement de la filière des DDS des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.

Qu'est ce que cela changera concrètement pour l'utilisateur ?
 GV : Eco DDS prendra désormais à sa charge les tonnages de DDS des ménages collectés annuellement en déchèterie, en Maurienne.

Qu'est ce que cela changera concrètement pour l'utilisateur ?
 GV : Avant, la collecte et le transport de ces déchets jusqu'à leur lieu de traitement étaient à la charge de tous les contribuables. Désormais, ces coûts seront à la charge du consommateur, par le biais d'une éco-contribution lors de l'acte d'achat. En 2014, un usager responsable ne jette plus ses DDS à la poubelle. Choisir d'acheter un produit dangereux, c'est avant tout s'assurer que celui-ci ne nuira pas à notre environnement une fois " consommé ".

CC DU TARDENOIS

Déchets spécifiques des ménages : le bon geste, c'est la déchèterie !

Qu'est-ce que c'est ?
 Ce sont des déchets principalement issus des produits d'entretien de bricolage et de jardinage pour les ménages. Ils se présentent sous forme liquide, solide, pâteuse ou gazeuse dans des contenants divers (cartons, aérosols, pots,...).

Dans le garage ou dans la cave : colles, mastics, peintures, enduits, décapants, liquides de refroidissement, antigels,...

Dans les placards : Imperméabilisants, alcools, insecticides,...

Sous l'évier : déboucheurs, soudes, acides,...

Dans l'abri du jardin : engrais, phytopharmaceutiques, anti-mousses, chlores pour piscines,...

Que deviennent-ils ?
 Dès qu'ils sont collectés en déchèterie, les déchets spécifiques des ménages font l'objet d'un premier tri par les gardiens, de façon à ce que les produits ne se mélangent pas. Ensuite, ils sont collectés et conduits en centre de traitement pour être valorisés ou éliminés.

Les déchets diffus spécifiques ne vont pas à la poubelle, ni dans les canalisations ! Ils doivent être apportés en déchèterie dans leur emballage d'origine.



ECO EMBALLAGES Eco DDS LE RELAIS

CA DE LENS LIÉVIN

ENVIRONNEMENT

Déchets diffus spécifiques

Les repérer et les trier

Vous triez déjà vos déchets ? Et pourquoi ne pas rapporter vos Déchets Diffus Spécifiques (DDS) en déchèterie ?

• QU'EST-CE QU'UN DDS ?

Un DDS est un déchet ménager (non professionnel), issu d'un produit chimique et pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Il s'agit d'un produit utilisé, usagé ou périmé, que l'emballage soit vide, souillé ou avec un reste de contenu. En raison de leurs caractéristiques physico-chimiques, ils peuvent entraîner une détérioration notable, temporaire ou définitive en termes de santé, de pollution de l'eau, de l'air ou du sol. Pour préserver votre santé et celle de votre entourage, ne jetez plus vos déchets spécifiques à la poubelle !

• OÙ SE TROUVENT-ILS DANS LA MAISON ?

La plupart des DDS sont repérables grâce aux pictogrammes de danger présents sur leurs emballages. S'ils sont mal manipulés ou mal stockés, les DDS peuvent provoquer des pollutions, incendies, explosions...

Attention : tous les produits qui présentent un pictogramme de danger sur leur emballage ne sont pas des DDS. À l'inverse, certains DDS ne portent pas de pictogrammes de danger (exemples : enduits, filtres à huiles de voiture...).

Les DDS peuvent se trouver :

- Dans le garage ou dans la cave (colles, mastics, peintures, enduits, décapants, polish, liquides de refroidissement, white spirit, antigel...)
- Dans les placards (imperméabilisants, alcools, insecticides...)
- Sous l'évier (déboucheurs, soudes, acides...)
- Dans l'abri du jardin (engrais, phytopharmaceutiques, anti-mousses, chlorures pour piscines...)

• OÙ LES DEPOSER ?

Ces déchets spécifiques ne vont ni à la poubelle, ni dans les canalisations ! Ils doivent être apportés dans leur emballage d'origine en déchèterie de Sallaumines, Grenay ou en déchèterie itinérante (ces déchèteries acceptent uniquement les déchets des particuliers).

Ils seront envoyés ensuite vers un centre de traitement dans lequel les DDS seront soit valorisés, soit éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Alors si vous bricolez ce week-end, ayez le bon réflexe de rapporter vos déchets spécifiques en déchèterie ! Pour plus de renseignements sur le tri sélectif, vous pouvez contacter les conseillers du tri de la CALL au 03.21.79.05.74.



Info de l'Agglo 58 | Janvier - Février 2014



SMD3

Pourquoi et comment se débarrasser de nos Déchets Dangereux ?

Nos habitations regorgent de Déchets Dangereux Ménagers appelés Déchets Diffus Spécifiques (DDS) qu'il est important de gérer de manière responsable pour le bien de tous... Qui sont ces DDS ? Comment les identifier à domicile ? Quels risques représentent-ils ? Comment et où s'en débarrasser dans les meilleures conditions ? Ce document pratique vous répond !

ON NE JETTE PLUS



DDS, qui sont-ils ?

Un DDS est un déchet ménager issu d'un produit chimique à risque pour la santé et l'environnement. Il s'agit d'un produit utilisé, usagé ou périmé, que l'emballage soit vide, souillé ou avec un reste de produit. Il peut être liquide, solide, pâteux ou gazeux et dans des contenants divers.

DDS, où se trouvent-ils ?

Les DDS sont principalement issus des produits de bricolage et d'entretien pour les ménages. Ils peuvent se trouver :

- Dans le garage ou la cave
- Dans les placards (insecticide)
- Sous l'évier (déboucheurs)
- Dans l'abri de jardin (engrais)

DDS, comment les reconnaître ?

A quelques exceptions près (filtres à huile, enduits), la plupart sont repérables grâce aux pictogrammes de danger sur les emballages.



En cas de doute sur la composition du produit et son classement éventuel en DDS, ne pas hésiter à questionner l'agent de déchèterie.

DDS, quels sont les risques ?

En raison de leurs caractéristiques, les DDS présentent une détérioration importante :

- De la santé
- Du sol ou sous-sol
- De la qualité des milieux
- De l'intégrité de la faune

Déchets Dangereux (DDS) : un seul réflexe, la déchèterie !



Le saviez-vous ? Les déchèteries accueillent vos déchets issus de produits chimiques.

Compte tenu des risques que présentent les DDS que nous produisons à domicile (voir au recto), la responsabilité de chaque citoyen est de s'en débarrasser dans des conditions respectueuses de l'environnement. La solution : le dépôt en déchèteries qui accueillent nos DDS ménagers gratuitement dans le cadre d'une filière de traitement maîtrisée.

Vous bricolez le week-end ? Rapporter les déchets toxiques et le vieux filtre à huile en déchèterie, c'est systématique !

Les 4 réflexes « DDS » à la maison :

- Ne pas jeter les restes de produits chimiques dans la poubelle classique, les déverser sur le sol ou dans les canalisations
- Conserver ces restes de produits chimiques dans leurs emballages d'origine avec étiquettes lisibles afin de les identifier
- Ne pas jeter les emballages de produits chimiques mêmes vides... Ils sont également considérés comme Déchet Dangereux
- Stocker le moins possibles de DDS et les déposer régulièrement à la déchèterie

Ne jetez plus vos déchets dangereux, laissez-les dans leurs emballages et apportez-les en déchèterie.

Afin de limiter les risques résultant de mélanges de produits chimiques incompatibles, les agents de déchèteries sont formés au tri des DDS. Pour réaliser ce tri dans les meilleures conditions et classer les DDS dans le bon bac, il est primordial de bien identifier les produits déposés par les usagers. Lors de vos dépôts de DDS non identifiables par une étiquette ou si le contenu de l'emballage ne correspond pas à l'étiquette, merci de le préciser à l'agent d'accueil. Ceci évitera d'éventuelles réactions chimiques entre produits incompatibles et facilitera la tâche de l'agent.



Un doute, une question à propos de vos DDS contactez la déchèterie de votre secteur (coordonnées sur le site du SMD3 : www.smd3.fr / rubrique « Infrastructures ») ou consultez le site d'EcoDDS : www.ecoddss.com.

Pôle Déchèteries du SMD3 : 05 53 45 54 95

© EcoDDS.

CC DU NOGENTAIS
Utilisation de nos visuels

CA SEINE EURE
Utilisation de l'appellation «déchets spécifiques»

Dossier du mois :
Lumière sur « EcoDDS »



Derrière le sigle « EcoDDS » se cache un nouvel éco-organisme agréé par les pouvoirs publics le 20 avril 2013.
Encore un ! Nous direz-vous ?
Où, mais pas des moindres dans le monde de la préservation de l'environnement. Il a été fondé par les principaux acteurs sur le marché de la fabrication et de la distribution de produits grand public qui en sont les actionnaires.
Cependant, il faut revenir sur le sigle DDS pour comprendre vraiment de quoi il s'agit. Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) désignent les déchets des produits issus des 6 familles suivantes :

- **entretien véhicule** (antigel, filtre à huile, poils, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goutte),
- **chauffage**, cheminée, barbecue (combustibles liquides et recharge, allume-feu, nettoyeur chimie, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées),
- **entretien de piscine** chlore, désinfectants de piscine,
- **bricolage et décoration** peinture, vernis, lessive, pigments couleurs, enduit, colle, mastic, résine, paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térbenthine, acétone,
- **entretien maison** déboucheurs canalisations, ammoniac, soude, acides, eau oxygénée, décapant four, réplasil ou agipil, imperméabilisant, insecticide, raticide-rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).

Cet inventaire à la Jacques Prévert montre que tous ces produits sont effectivement dangereux pour l'environnement quand ils sont rejetés dans les canalisations ou tout simplement jetés dans votre bac à déchets ménagers.
Néanmoins, la majorité d'entre vous sait que les 3 déchetteries du bassin nogentais acceptent déjà ce type de déchet.
Alors, qu'est-ce qui va changer pour vous qui avez l'habitude de confier ces produits à nos gardiens de déchetterie ?
Réponse : absolument RIEN ! Continuez à nous apporter ces déchets.
Il s'agit pour nous d'un changement de présentation en interne et par conséquent d'un fonctionnement différent. Mais surtout d'une prise en charge financière par l'éco-organisme pour l'enlèvement et le traitement des DDS. L'argent que nous ne dépensons plus pour cette collecte sera réemployé à des travaux de sécurisation, d'entretien et d'agrandissement des déchetteries.
Il est à noter que l'éco-organisme est lui-même financé par les producteurs et par la mise en place d'une éco-taxe qui est payée par chaque usager à l'achat du produit.
Nous rappelons donc que les professionnels utilisent le même type de produit sont exclus du dispositif puisque l'éco-organisme ne s'occupe qu'uniquement des déchets issus des ménages. Les déchets professionnels font l'objet de filière qui leur est propre. Bien souvent, les fournisseurs reprennent leurs produits quand ils sont arrivés au stade de déchet. Par conséquent, les DDS venant des professionnels ne sont pas acceptés en déchetterie.

La Communauté de Communes félicite les enseignants et les élèves de l'école de Saint-Exupéry pour leur investissement dans l'obtention de l'éco-label. Ils ont fait un travail remarquable et exemplaire sur la thématique des déchets et nous leur souhaitons la même réussite pour leur prochain thème sur la biodiversité.

Tout le monde connaît maintenant la règle pour la tri des déchets ménagers plastiques. Il ne faut mettre dans votre conteneur à couvercle jaune que les bouteilles et flacons. Il est nécessaire d'indiquer de rappeler qu'il faut que ces emballages soient vidés avant d'être jetés car une bouteille à moitié pleine est classée en refus de tri.

Communauté de Communes de Nogentais
Directeur de la Publication : Christian THOÏE
Rédacteur : Anne-Sophie DEBER

Crédit photo : Service environnement déchets
Impression : La Renaissance 03 85 79 44 70.
Matière imprimée vert, imprimée sur papier recyclé.





N° 16
JUN 2014

LES (Echos du tri)
Le journal de l'Agglo sur le tri sélectif et la réduction des déchets



QUE FAIRE DE SES DÉCHETS SPÉCIFIQUES ?
PAGES 4 à 7

LE RETOUR DES COLONNES
PAGES 8 ET 9



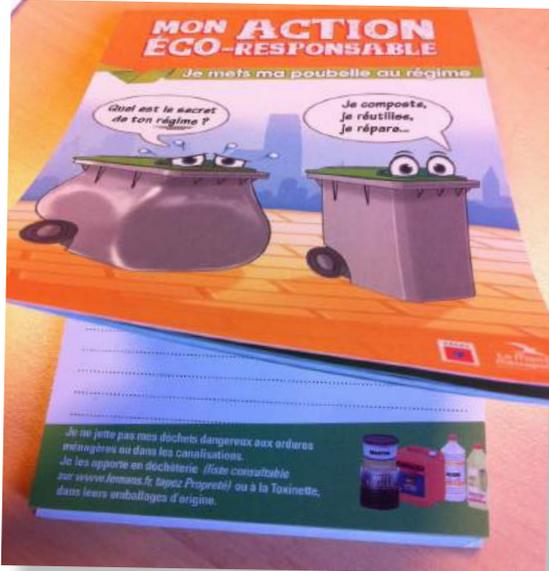

Déchets spécifiques



Communication originale sur les DDS des ménages

Quelques exemples de supports de communication originaux :

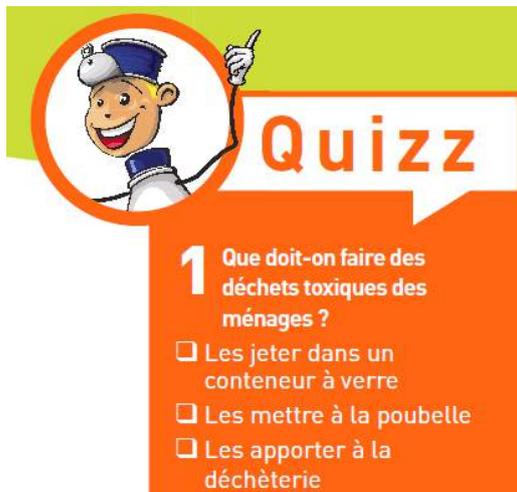
LE MANS MÉTROPOLE
Bloc-notes



SITOM SUD RHONE
BD



CC CHALARONNE CENTRE
Quizz dans la lettre d'infos du tri



ZOOM...

Entretien, bricolage, jardinage... des déchets spécifiques qui s'apportent à la déchetterie

Quels sont les risques ?
Mal manipulés ou mal stockés, certaines substances peuvent provoquer des pollutions, des incendies, des brûlures, etc.
De plus, les stations d'épuration ne sont pas équipées pour traiter des déchets spécifiques. S'ils sont jetés au marais endort (levet, toilettes, jardin, poubelles...), ils peuvent être nuisibles pour l'environnement (eaux naturelles, sols...) et parfois même pour votre plomberie...
Pour écarter ces risques, vous êtes l'acteur déterminant.

Comment agir ?
Les déchets spécifiques ne vont ni dans la nature, ni dans les poubelles, ni dans les canalisations. Ils doivent être apportés à la déchetterie, dans leur emballage d'origine ou dans un récipient fermé avec une étiquette perforeuse d'identifier le produit (étiquette, marqueur...). Cette démarche permet d'éviter la dispersion de déchets potentiellement dangereux pour la santé et l'environnement.

Alternatives
Lors de l'achat, des alternatives plus respectueuses de l'environnement sont possibles. Des étiquettes indiquent les produits conçus pour limiter l'impact environnemental. Mais attention, cela ne veut pas dire pour autant qu'ils sont sans risque pour la santé ou l'environnement.
Souvent, des produits courants peuvent se remplacer par des substituts efficaces et non polluants : vinaigre blanc, citron, bicarbonate de sodium...
Retrouvez des astuces sur www.syded-lot.fr

Repérer les déchets spécifiques

Déchetterie Déchets spécifiques, ayez le bon réflexe !

Eco DDS

SYDED

ECO ENRALLAGES

Édition : SYDED du Lot - Les Moulins 46330 Lot - Tél : 05 45 21 54 30 - Fax : 05 45 21 54 31 - e-mail : accueil@syded-lot.fr - site : www.syded-lot.fr
 Directeur de publication : Bernard CROUET | Responsable de la rédaction : Muriel Deshayes, Régis de Laporte | Conception et réalisation : SYDED, Centre communication | Impression : E. Combastiaux | Tirage : 90 000 exemplaires | Distribution : la Poste | RCS : 463 372 847 RCS CAHORS
 Dépôt légal et diffusion : juillet 2014 | ISSN : 1963-2763 | www.syded-lot.fr



Et les produits dangereux ?

CERTAINS BIDONS OU BOUTEILLES EN PLASTIQUE CONTIENNENT DES PRODUITS CONCENTRÉS : AMMONIAQUE, SOUDE, WHITE SPIRIT, SOLVANT, BIDON D'ESSENCE... Qu'ils soient vides ou non, ces contenants sont polluants et dangereux pour l'homme et l'environnement. Ils seront traités et recyclés dans de bonnes conditions seulement s'ils sont déposés en déchetterie. Repérez les en page 7.



SMICTOM D'ALSACE CENTRALE



RECONNAÎTRES LES DÉCHETS DANGEREUX

Les déchets dangereux sont issus de produits que nous utilisons quotidiennement : piles, médicaments, solvants... Des précautions sont à prendre lors de l'utilisation de ces produits et de la gestion de leurs déchets. Ils ont un impact certain sur la santé, l'environnement et le poste-travail. Si le traitement de particuliers, l'ensemble de ces déchets est accepté en déchetterie. Les professionnels ont leurs propres filières.

Vous souhaitez en savoir plus ? Rendez-vous sur le site du SMICTOM www.smictom-alsacecentrale.fr et de son partenaire la Mutualité Française www.mutualite-france.fr (Industrie/Professions et particuliers de la santé et de la sécurité).

Les nouveaux pictogrammes des produits chimiques dangereux :

CUISINE

PRODUITS TYPE MÉNAGEUR ET DÉTARTRANT

- Conservez et apportez ces produits en leur bocal dans leur contenant d'origine bien fermé.
- Mettez une grille sur l'évacuation de l'évier.
- Distancez régulièrement ou utilisez du papier blanc.
- Evitez le bouchon ? Utilisez le chiffon pour le vide ! Ou utilisez une ventouse !

ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

- Si vos appareils fonctionnent encore, donnez les plutôt que de les jeter (électrons, ferrous...)
- En cas de panne, pensez à faire réparer avant d'acheter un nouvel appareil.
- Lors de l'achat d'un nouvel appareil, regardez l'étiquette hors d'énergie au point de vente.

Ne laissez pas les produits dangereux à portée des enfants et pensez à vous protéger lors de leur utilisation.

ATELIER

PEINTURE

- Apportez vos peintures en déchetterie dans leur contenant d'origine bien fermé.
- Préférez les peintures naturelles et écologiques : à base d'argile, d'huile végétale...
- Pensez à recouvrir la surface à peindre avant vos achats pour définir la quantité dont vous avez réellement besoin.
- Pour des peintures classiques, privilégiez les peintures classées A+.
- Demandez conseil aux vendeurs (quantité à acheter, labels...)

SOLVANTS ET DÉCAPANTS

- Conservez et apportez ces produits en déchetterie dans leur contenant d'origine bien fermé.
- Privilégiez les produits labellisés.
- Essayez des alternatives comme le décapage manuel : pinceau, papier de verre, linceul, huile de rouille.

JARDIN

PHYTANTAIRES

- Conservez et apportez ces produits en déchetterie dans leur contenant d'origine bien fermé.
- Pour préserver la vie de votre jardin, utilisez des solutions naturelles : désherbage manuel, paillage, compostage, phytothérapie (garer ou les produits, traitements avec des produits autorisés en agriculture biologique...)
- Évitez de verser des produits de traitement dans les rivières humides (triers, mares, réservoirs d'assainissement...)

Plus d'infos :
www.smictom-alsacecentrale.fr
publique La réduction des déchets / Rubric Pratiques Jardin Naturel



Accident lors de la collecte de nos déchets

Le vendredi 5 septembre 2014, deux équipiers de collecte de la société DERICHEBOURG ont été blessés lors de la collecte des déchets ménagers.



Ils souffrent de brûlures au deuxième degré provoquées par la projection d'un produit toxique (acide sulfurique) contenu dans un bac de déchets ménagers lors de la compaction des déchets.

Les services de police et de sécurité sont intervenus pour porter assistance aux victimes.

Lors de la recherche du contenu de la benne de collecte, il a été retrouvé une bouteille de déboucheur pour canalisation à l'origine de l'accident.



Le SIETREM rappelle à cette occasion qu'en aucun cas les produits toxiques ne doivent être mélangés aux déchets ménagers compte tenu des risques encourus par les personnels de collecte et l'environnement.

Les produits suivants doivent être impérativement apportés en déchetterie :

<p>Déchets des produits d'entretien véhicule</p> <p>Antigel, huile à moteur, liquide de refroidissement, liquide de freinage, liquide de refroidissement, anti-givrage.</p>	<p>Déchets des produits de bricolage et décoration</p> <p>Peinture, vernis, laques, pigment couleurs.</p>	<p>Déchets des produits spécifiques d'entretien maison</p> <p>Désinfectants, produits d'entretien, produits pour traitement des mûres (cort. bois).</p>
<p>Déchets des produits de chauffage, cheminée et barbecue</p> <p>Combustibles liquide et recharge, allume-feu, nettoyant chimique, alcool à brûler, produits pour nettoyer les cheminées.</p>	<p>Déchets des produits de jardinage</p> <p>Produit, colle, mastic, résine, mousses séparatrices.</p>	<p>Déchets des produits de jardinage</p> <p>Engrais non organique, anti-rouilles, herbicide, fongicide.</p>

Tous les déchets issus de ces produits nécessitent une collecte et un traitement spécifique, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu. Ne polluez pas les poubelles, apportez nos déchets spécifiques en déchetterie.

Visuel EcoDDS

Les horaires des cinq déchetteries du SIETREM, ainsi que leur localisation sont accessibles sur le site internet du SIETREM www.sietrem.fr

Le SIETREM a pourtant mené il y a plusieurs mois avec l'entreprise chargée de la collecte une campagne d'information des habitants visant à protéger les agents de collecte.

Ces derniers assurent l'évacuation des déchets quelles que soient les conditions météorologiques. Ils peuvent être victimes autant d'accident de la route que d'incident comme celui qui vient de se produire.

Ce type d'accident est plus fréquent qu'on ne le croit. Suite aux comportements irresponsables de certains de nos concitoyens, des agents sont gravement blessés avec des conséquences importantes pour leur vie future. Dans ce cas précis, il est possible que l'un d'entre eux perde la vue.

La collecte, c'est leur métier

... Respectez leur sécurité !

@ www.sietrem.fr N° Vert 0 800 770 061 Info @sietrem.fr

Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30



Affichages dans les lieux publics

Quelques exemples d'affiches visibles dans les lieux publics :

CC COEUR CÔTE FLEURIE
Affichage sur les sucettes du territoire
Campagne novembre 2014



CA BEAUNE CÔTE ET SUD
Affichage sur les abris bus du territoire



CC DU PAYS DE CHÂTEAU GONTIER
Affichage dans les déchetteries du territoire

SYVADEC
Affichage dans les déchetteries du territoire



Les opérations au sein des enseignes de distribution

Un exemple d'opération de sensibilisation, en partenariat avec des enseignes de bricolage :

SYVADEC

Animations avec totem dans les principales enseignes de bricolage de Corse. Communication autour de ces animations : distribution de flyers dans les boîtes aux lettres et spots radio.

Si tu tries, t'as tout compris !

Les produits d'entretien des véhicules



- ✓ Antigel
- ✓ Liquide de dégivrage
- ✓ Filtre à huile
- ✓ Liquide de refroidissement
- ✓ Polish
- ✓ Anti goudron

⚠ Ces produits ne se jettent pas !
Déposez-les à la recyclerie la plus proche de chez vous.

www.syvadec.fr

Si tu tries, t'as tout compris !

Les produits de bricolage et de décoration



- ✓ Peinture
- ✓ Colle
- ✓ Paraffine
- ✓ Diluant
- ✓ Vernis
- ✓ Mastic
- ✓ Anti-rouille
- ✓ Vaseline
- ✓ Lasure
- ✓ Resine
- ✓ White-spirit
- ✓ Essence de térébenthine
- ✓ Pigments couleurs
- ✓ Mousse expansive
- ✓ Décapant Solvant
- ✓ Acétone.

⚠ Ces produits ne se jettent pas !
Déposez-les à la recyclerie la plus proche de chez vous.

www.syvadec.fr

Si tu tries, t'as tout compris !

Les produits de jardinage



- ✓ Engrais non organique
- ✓ Anti-mousses
- ✓ Herbicide
- ✓ Fongicide

⚠ Ces produits ne se jettent pas !
Déposez-les à la recyclerie la plus proche de chez vous.

www.syvadec.fr

Si tu tries, t'as tout compris !

Les produits d'entretien des chauffages, cheminées, barbecues



- ✓ Combustible liquide et recharge
- ✓ Alcool à brûler
- ✓ Allume feu
- ✓ Produits pour ramoner les cheminées.
- ✓ Nettoyant cheminées

⚠ Ces produits ne se jettent pas !
Déposez-les à la recyclerie la plus proche de chez vous.

www.syvadec.fr

Si tu tries, t'as tout compris !

Les produits d'entretien de piscine



- ✓ Chlore
- ✓ Désinfectant de piscine

⚠ Ces produits ne se jettent pas !
Déposez-les à la recyclerie la plus proche de chez vous.

www.syvadec.fr

Si tu tries, t'as tout compris !

Les produits d'entretien de la maison



- ✓ Déboucheurs canalisations
- ✓ Ammoniac
- ✓ Soude
- ✓ Eau oxygénée
- ✓ Acides
- ✓ Décapant four
- ✓ Répulsif ou appât
- ✓ Imperméabilisant
- ✓ Insecticide
- ✓ Fongicide
- ✓ Produit de traitement des matériaux (dort bois).

⚠ Ces produits ne se jettent pas !
Déposez-les à la recyclerie la plus proche de chez vous.

www.syvadec.fr

Si tu tries, t'as tout compris !

Les déchets spécifiques

- Les produits d'entretien des véhicules
- Les produits d'entretien des chauffages, cheminées, barbecues
- Les produits d'entretien de piscine
- Les produits de bricolage et de décoration
- Les produits d'entretien de la maison
- Les produits de jardinage

www.syvadec.fr

N.B : on retrouve l'utilisation des 6 familles de produits

Animations pédagogiques

Quelques exemples d'animations pédagogiques de sensibilisation auprès des habitants :

SMICTOM SUD EST 35
Animations en milieu scolaire



CC DES VALLÉES DE THÔNES
Animations pendant la foire du printemps



SMICTOM DE L'EMBRUNAIS-SAVINOIS
Animations sur le marché et distribution des dépliantés EcoDDS

Action communication 2014 N°2



NOM de l'Action : communication lors du marché d'Embrun.

Date : le mercredi matin 20/08/2014.

Thématiques : Plusieurs thèmes ont été abordés sur cette matinée dont celui sur les différentes filières existantes sur les déchèteries. Des jeux ont été proposés. Les flyers proposés par Eco-DDS ont été personnalisés et mis à la disposition des usagers. Un panneau explicatif sur les déchèteries du territoire a été créé à cette occasion, un encart était réservé aux Filières dites à « Responsabilités Élargies du Producteurs » dont Eco-DDS.



1. Déchets dangereux spécifiques
Organisme: Eco-DDS

Collecte et traitement: gred
Soutien financier pour la communication

Déchets: provenant des usagers:
Acides, bases, acérosols, combustibles,
phytochimiques, filtres à huile, pétrole,
EVS, autres liquides



(COMPRENDRE)

→ Pourquoi rapporter mes Déchets Spécifiques à la déchèterie ?

Pour mieux valoriser les déchets qui vont à la poubelle et qui ne doivent pas être brûlés par des déchets représentant un risque pour la santé et l'environnement.

Les déchets spécifiques, généralement issus de produits soustraits des circuits commerciaux, font l'objet d'une filière spécifique.

Il est donc important de ne plus les jeter dans le bac à ordures ou dans les conteneurs situés de nos appartements déchèteries, si possible dans leur emballage d'origine.

→ Où déchèteries (s) ?

Déchèterie de l'Embrunais-Savoins
Déchèterie de l'Embrunais
ZA Pralong 05200 EMBRUN

L: 08h-17h
M: 08h-16h
S: 09h-16h à 18h-18h
D: 09h-12h

Déchèterie du Savinois
ZA La Paroisse 05150 SAVINES-LE-LAC

L: 08h-17h
M: 08h-16h
S: 09h-16h à 18h-18h
D: 09h-12h

CONTACTS-MOISSI
Accueil: 04 92 43 76 27
www.atsictom-embrunais.com

Déchets Spécifiques des ménages

TOUS À LA DÉCHÈTTERIE !

Les Déchets Spécifiques ne vont pas à la poubelle, apportons-les en déchèterie

LIBRE AÏE! POUR LES MOTOCYCLISTES ET JAMAÏ PLUS POUR L'ENVIRONNEMENT!

Utilisation du site internet

Quelques exemples de sites internet qui sensibilisent les habitants au geste de tri des DDS des ménages :

CC DES VALLÉES DE THÔNES

The screenshot shows the website for the Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT). The page is titled 'La Collecte des Déchets Spécifiques' and features a 'NOUVEAU' (New) banner. The main heading is 'LES DÉCHETS SPÉCIFIQUES' with a sub-heading 'ON NE JETTE PLUS' and a 'no disposal' icon. Below this, there are three columns of information:

- QUI SONT-ILS ?**: Les produits d'entretien, de bricolage ou de jardinage utilisés par les ménages :
 - entretien du véhicule
 - bricolage et décoration
 - entretien de la maison
 - entretien du jardin
 - produits de chauffage, cheminée et barbecue
 - entretien de la piscine
 Ils sont souvent identifiables par la présence d'un logo spécifique.
- OÙ LES DÉPOSER ?**: Tout simplement en déchetterie. Les déchets spécifiques ne vont pas à la poubelle ni dans les canalisations. Ils doivent être apportés en déchetterie, dans leur emballage d'origine.
- LES CONTENIS CONTIENNENT**:
 - Radiographies
 - Produits de laboratoire
 - Produits non identifiés
 - Bidons d'huile et huile de friture
 - Encreurs
 - Bétonnets et bidons d'eau de javel
 - Aerosols liés à la cosmétique
 - Appareils contenant du mercure
 - Batteries
 - Matériaux soyeux
 - Cartouches de gaz
 - Bombes anti-craquaison

On the right side, there is a vertical menu with buttons for: Contact, Horaires, E-paiement, Téléchargements / Liens, Marchés publics, Offres d'emploi, Architecte conseil, Pont bascule, and Chenil intercommunal. Below the menu, it says 'Dans cette rubrique' and lists 'Les déchetteries' and 'La Collecte des Déchets Spécifiques'.

SIRTOMRA

The screenshot shows the website for SIRTOMRA. The page is titled 'Actualités' and features a banner with a garbage truck and the text 'POUR LES COLLECTES DE MATIN, MERCI DE SORTIR VOTRE DÉCHÈTE'. Below the banner, there is a navigation menu with buttons for: Accueil, Présentation, Que faire de nos déchets?, Que deviennent nos déchets?, Espace professionnels, and Communication. The main content area is divided into two sections:

- Déchetteries**: A section with a sidebar containing 'Déchetteries', 'Jours de collecte', and 'Jeux'. The main content area shows various household waste items like paint cans, pesticides, and antifreeze, with the text: 'Peintures, pesticides, enduit, antigel... Vous possédez un ou plusieurs de ces déchets ? Rapportez les dans l'une de nos déchetteries.'
- Nouveau en déchetteries :**: A section with a sidebar containing 'Déchetteries', 'Jours de collecte', and 'Jeux'. The main content area shows two yellow and green bins with the text: 'Nous acceptons dorénavant les boîtes d'ampoules en auto traitement. Demandez une boîte gratuitement en pharmacie. Une fois pleine, fermez votre boîte et rapportez la dans l'une de nos quatre déchetteries. Les gardiens vous montreront où les déposer.'

SMICTOM SUD EST 35

Dossier spécial sur les DDS

Les déchets dangereux

Ils piquent, ils brûlent, ils polluent, ils tuent... Les déchets dangereux présents dans nos placards et nos garages sont bien plus nombreux que l'on pourrait le croire. Comment les reconnaître ? Comment les trier ? Quelles sont les alternatives ?

C'est quoi un déchet dangereux ?

Un déchet est dit "dangereux" lorsqu'il contient une substance qui peut provoquer un risque pour la santé ou l'environnement.

Par exemple, il peut exploser, flamber, être toxique, rongeur, tueur, altérer la santé, nuire gravement, polluer ou être sous pression.

Quand on parle de déchets dangereux, on pense souvent aux piles, aux ampoules, aux appareils électriques ou aux médicaments. Mais ils en existent beaucoup d'autres.

Pour les repérer, il faut observer les emballages des produits que l'on achète. Ils sont indiqués par des pictogrammes rouges. Ils remplacent les signaux oranges présents auparavant.

Est-ce que j'en ai chez moi ?

Vous ne le savez peut-être pas, mais vous en avez très certainement chez vous. Les produits dangereux sont utilisés pour diverses activités du quotidien. Par exemple, ils peuvent être :

- liés au bricolage : Les pots et restes de peinture (même à l'eau), bouteilles et restes de solvant, tubes de colle, encollés, chiffons imbibés, cartons souillés.
- liés à l'entretien des véhicules : Huile de vidange, bidons d'huile, tubes et restes de graisse, liquide de refroidissement, antigel, carburant, chiffons imbibés, cartons souillés.
- liés à l'entretien du jardin : Biens, pots et restes de pesticides ou produits phytosanitaires, engrais, insecticides, répulsifs chimiques, chlore de soude, aérosols...
- liés à l'entretien de la maison : Huiles de friture, bidons et restes de détergent, restes de produits nettoyant, séchoirs, décapant, insecticides, acide, déboucheur, imperméabilisant...



CC DU TARDENOIS

Déchets spécifiques des ménages, le bon gest c'est la déchetterie :

Les déchets diffus spécifiques des ménages (peintures, colles, vernis, filtres à huile, aérosols, produits phytosanitaires...) sont déjà collectés dans les déchetteries pour être triés et envoyés dans les filières de valorisation et de traitement. La gestion de ces déchets était, jusqu'à présent, à la charge totale de la collectivité.

Au 1er août 2014, la collectivité a signé une convention avec Eco DDS, l'éco organisme de la filière des déchets diffus spécifiques. Le traitement de ces déchets dangereux est alors pris en charge par les producteurs et les vendeurs.

Aujourd'hui, la collectivité s'engage à poursuivre la collecte des déchets diffus spécifiques en déchèterie et à les remettre à EcoDDS qui se chargera de les transporter jusqu'à un centre de traitement, dans lequel ils seront valorisés ou éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Pensez donc à apporter vos déchets ménagers spécifiques en déchèterie !



Com'DDS : mode d'emploi

Fiche pratique à l'usage des communicants des Collectivités

La filière DDS étant une filière complexe, nous vous proposons cette fiche pratique pour vous accompagner dans votre communication locale. L'application de ces recommandations garantit le bon fonctionnement du partenariat avec EcoDDS sur la communication locale.

1 APPELLATION DES DDS

Le terme « **Déchets Spécifiques** » est le plus approprié pour évoquer les DDS dans vos supports de communication grand public.

On peut également parler de « **Déchets issus de produits d'entretien, de bricolage et de jardinage** ».

2 MESSAGE CLÉ

Les Déchets Spécifiques ne vont pas à la poubelle ni dans les canalisations. Ils doivent être apportés en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine.

Si le produit n'est plus dans son emballage d'origine, il doit être identifiable (étiquettes...).



3 JEU DES 6 FAMILLES

Il est intéressant de regrouper les produits générant des DDS par famille (voir page 2).

Nous les avons répartis en 6 familles : « **Bricolage & Décoration** », « **Entretien véhicule** », « **Entretien maison** », « **Chauffage, Cheminée & Barbecue** », « **Entretien piscine** » et « **Jardinage** ».

4 BONNE PRATIQUE

EcoDDS encourage les Collectivités qui mettent en place des **partenariats avec des distributeurs** metteurs sur le marché de DDS pour faire des opérations de sensibilisation en magasin auprès du grand public (stand d'information, distribution de flyers, affichage...).

5 RECOMMANDATIONS

À FAIRE

- ✓ Nommer les DDS « Déchets Spécifiques ».
- ✓ Insister sur le fait que cela concerne les déchets ménagers et non pas professionnels.
- ✓ Utiliser les visuels et les éléments de langage proposés par EcoDDS.
- ✓ Partager les bonnes pratiques en nous faisant part de vos supports et/ou idées en terme de communication

À NE PAS FAIRE

- ✗ EcoDDS et la communication locale des collectivités étant financés par les metteurs sur le marché, il est inapproprié de **stigmatiser les produits générant des DDS**.
- ✗ Ne pas **associer les DDS avec les produits qui ne contribuent pas à la filière** (ex : extincteurs, bidons d'huile...).
- ✗ Éviter d'utiliser des **termes générateurs d'anxiété comme « Déchets dangereux / toxiques / nocifs... »**, car ils ne sont pas représentatifs de l'ensemble des produits concernés par la filière.